

2

AGRICULTURE ET PÊCHES

GRANDES CULTURES

PROGRAMME D'ÉTUDES

5254

GRANDES CULTURES

PROGRAMME D'ÉTUDES

5254

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 – 01-00706

ISBN 2-550- 38107-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

AGRICULTURE ET PÊCHES

GRANDES CULTURES

PROGRAMME D'ÉTUDES

5254

Le programme *Grandes cultures*, conduisant au diplôme d'études professionnelles, prépare à l'exercice du métier d'**ouvrière** ou d'**ouvrier agricole en grandes cultures**.

**Direction générale de la formation
professionnelle et technique**

REMERCIEMENTS

La production du présent document a été possible grâce à la collaboration des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes, qui ont participé à l'élaboration du présent programme.

Milieu du travail

Ghislain Beauchemin
Producteur, Saint-Ours

François Bousquet
Ferme Grand Rang inc., La Présentation

Daniel Brisson
Ferme Robert Daoust, Saint-Stanislas-de-Kostka

Olivier Charlebois
Ferme Dubois enr., Saint-Antoine-Abbé

Jocelyn Dion
Ferme Cerpajo, Saint-Liboire

Jean-Pierre Dubuc
Fédération des productions commerciales

Ghislain Fournier
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec

Colette Gauthier
Ferme Georges-Henri Gauthier, Saint-Hugues

Camille Gravel
La Ferme du village, Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Pierre Grégory
Ferme Norac inc., Saint-Timothée

Jean-Nicolas Michon
Ferme Michon, Saint-Hyacinthe

Denis Picotin
Ferme Claumond, Saint-Edmond

Hélène Varvaressos
Comité sectoriel de la main-d'œuvre en production
agricole

Simon Venne
Ferme Claude et Robert Beaudoin, Saint-Jacques

Milieu de l'éducation

Normand Bissonnette
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Denis Erpicum
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Marie-Danielle Gaudet
Commission scolaire des Samares

André Gaumond
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Donald Millaire
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Marcelle Parr
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Lucien Rheault
Commission scolaire de la Rivéraine

Réjean Goyer
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Cécile Hammond
Responsable du secteur Agriculture et Pêches
Volet Agriculture
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Jean-Paul Hutton
Enseignant
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Sylvie Thibaudeau
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Soutien technique

Line Desmarais
Conseillère technique

Claude Paré
Conseiller technique

Révision linguistique

Sous la responsabilité du Service des publications du
ministère de l'Éducation

Éditique

Odile Béland
Agente de secrétariat
Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3
Première partie	
1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2 BUTS DE LA FORMATION	9
3 COMPÉTENCES VISÉES	11
Matrice des objets de formation	12
4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	13
5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.1 Définition des objectifs opérationnels.....	15
5.2 Guide de lecture des objectifs opérationnels	15
6 HARMONISATION	17
Deuxième partie	
MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION	23
MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	27
MODULE 3 : CONDUITE DE MACHINERIE AGRICOLE	29
MODULE 4 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	33
MODULE 5 : PLANTES FOURRAGÈRES	35
MODULE 6 : CALCUL ET GRANDES CULTURES	37
MODULE 7 : TECHNOLOGIE INFORMATIQUE.....	39
MODULE 8 : RÉCOLTE DES GRAINS	41
MODULE 9 : ENTREPOSAGE DES GRAINS	43
MODULE 10 : ENTRETIEN DES TRACTEURS.....	45
MODULE 11 : PRÉPARATION PRIMAIRE DU SOL.....	47
MODULE 12 : OXYCOUPAGE ET SOUDAGE À L'ARC.....	49
MODULE 13 : OUTILLAGE, MACHINERIE ET MOTEURS	51
MODULE 14 : FERTILISATION	55
MODULE 15 : BÂTIMENTS	57
MODULE 16 : PROTECTION DES CULTURES	61
MODULE 17 : IMPLANTATION D'UNE CULTURE	63
MODULE 18 : INSPECTION DES CULTURES.....	67
MODULE 19 : ENTRETIEN D'UNE CULTURE	69
MODULE 20 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI	73
MODULE 21 : INTÉGRATION AU TRAVAIL	75

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Grandes cultures a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel pédagogique et du matériel d'évaluation.

Le programme Grandes cultures conduit au diplôme d'études professionnelles. Pour y être admis, il suffit de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Pour la personne titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu, aucune condition d'admission supplémentaire n'est requise.
OU
- Pour la personne âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, la condition d'admission suivante s'ajoute : avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ou des apprentissages reconnus équivalents.
OU
- Pour la personne âgée d'au moins 18 ans, la réussite du test de développement général et la réussite du cours 2033-1 en français langue d'enseignement, ou son équivalent, sont prescrites comme préalables fonctionnels.
OU
- Pour la personne ayant obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, on exige la poursuite, en concomitance avec sa formation professionnelle, de sa formation générale afin d'obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : 4^e secondaire en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Remarque : La candidate ou le candidat doit également être titulaire d'un permis de conduire de classe 5 (véhicule de promenade, véhicule automobile comptant deux essieux et dont la masse nette est inférieure à 4 500 kg, habitation motorisée, véhicule-outil ou véhicule de service) ou de classe 8 (tracteur de ferme).

La durée du programme est de 1 095 heures; de ce nombre, 675 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 420 heures, à l'acquisition de compétences plus larges. Le programme est divisé en 21 modules dont la durée varie de 15 à 90 heures (multiples de 15). Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de sanction des études et à l'enseignement correctif.

Le programme se divise en deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble de la formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième traite des compétences visées et le quatrième, des objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés de divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser correctement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Module

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 21
Durée en heures : 1 095
Valeur en unités : 73

Titre du programme : *Grandes cultures*
Code du programme : 5254

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
204622	1 Métier et formation	30	2
204633	2 Santé et sécurité au travail	45	3
204643	3 Conduite de machinerie agricole	45	3
204653	4 Anatomie et physiologie végétales	45	3
204664	5 Plantes fourragères	60	4
204672	6 Calcul et grandes cultures	30	2
204685	7 Technologie informatique	75	5
204695	8 Récolte des grains	75	5
204703	9 Entreposage des grains	45	3
204713	10 Entretien des tracteurs	45	3
204726	11 Préparation primaire du sol	90	6
204733	12 Oxycoupage et soudage à l'arc	45	3
204744	13 Outillage, machinerie et moteurs	60	4
204754	14 Fertilisation	60	4
204763	15 Bâtiments	45	3
204772	16 Protection des cultures	30	2
204785	17 Implantation d'une culture	75	5
204793	18 Inspection des cultures	45	3
204804	19 Entretien d'une culture	60	4
204811	20 Moyens de recherche d'emploi	15	1
204825	21 Intégration au travail	75	5

* Une unité équivaut à quinze heures de formation.

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Grandes cultures* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans l'exercice du métier d'ouvrière ou d'ouvrier agricole en grandes cultures

- Lui permettre d'exécuter correctement et avec des résultats acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes aux grandes cultures;
- lui permettre d'évoluer de façon appropriée dans le contexte du travail en favorisant chez elle :
 - le renforcement des habitudes d'observation et de précision dans l'exécution des tâches;
 - le renforcement d'habiletés nécessaires à l'organisation et à la planification de son travail;
 - une préoccupation constante pour l'agriculture durable;
 - une préoccupation constante pour la santé et la sécurité au travail;
 - la connaissance des lois et des règlements relatifs à l'agriculture et l'adhésion à ces lois et règlements;
 - le développement de la capacité à communiquer en milieu de travail.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui permettre de connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- lui permettre de connaître le contexte de travail relatif aux grandes cultures;
- lui permettre de développer son sens critique au regard de l'information et de l'innovation en matière agricole.

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de ses savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son autonomie et son sens des responsabilités;
- lui permettre d'acquérir des méthodes de travail;
- lui permettre de comprendre les principes inhérents aux techniques et aux technologies utilisées;
- lui permettre d'acquérir l'habitude de vérifier et de corriger son travail.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre de développer sa capacité à s'adapter à des situations nouvelles ou imprévues;
- lui permettre d'acquérir une attitude positive à l'égard des changements techniques;
- lui permettre d'accroître sa capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter;
- lui permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3 COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences sur lesquelles porte le programme *Grandes cultures* sont présentées dans le tableau qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales sont associées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres choses, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches.

Le tableau est à double entrée : il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole ($\bigcirc$) marque, quant à lui, un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noirs indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La matrice des objets de formation a été conçue en tenant compte des orientations et des buts de la formation, ainsi que des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN GRANDES CULTURES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)						COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)										TOTAUX	
				Prendre connaissance des directives	Préparer le matériel et l'équipement	Effectuer le travail	Vérifier la qualité du travail	Nettoyer et ranger le matériel et l'équipement	Informé du travail accompli	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	Conduire de la machinerie agricole	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie végétales et la régie des grandes cultures	Effectuer des calculs liés à la régie des grandes cultures	Utiliser la technologie informatique	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc	Effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	NOMBRE D'OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
NUMÉROS	NUMÉROS																				
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T								S	C	C	C	C	C	C	C	C	C		
	DURÉE	h								30	45	45	45	30	75	45	60	30	15	10	420
5	Récolter et entreposer les plantes fourragères	C	60	△	▲	▲	▲		△	○	●	●	●	○	○						
8	Récolter les grains	C	75	△	▲	▲	▲		△	○	●	●	●	○	●						
9	Conditionner et entreposer les grains	C	45	△		▲		▲	△	○	●	○		○	○						
10	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs	C	45	△		▲	▲		△	○	●	○									
11	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol	C	90	△	▲	▲	▲	△	△	○	●	●			○		●				
13	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs	C	60	△		▲		△	△	○	●					●					
15	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments	C	45	△	△	▲			△	○	●					●					
17	Planter une culture	C	75	△	▲	▲	▲		△	○	●	●	●	●	○		●	○			
18	Inspecter les cultures	C	45	△		▲			△	○			●		○		●	●			
19	Entretien d'une culture	C	60	△	▲	▲	▲	▲	△	○	●	●	●	●	●		●	●			
21	S'intégrer au milieu de travail	S	75	▲	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	○	○		○	○	○	●		
NOMBRE D'OBJECTIFS			11																	21	
DURÉE DE LA FORMATION			675																		1095

T : Type d'objectif
Comportement (C)
Situation (S)
h : Heures



Existence d'un lien fonctionnel
Application d'un lien fonctionnel
Existence d'un lien fonctionnel
Application d'un lien fonctionnel

 — Entre les compétences particulières et le processus
 — Entre les compétences générales et les compétences particulières
 * Objet de formation sans objectif particulier

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Grandes cultures* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétence liés à chacun des objectifs opérationnels qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu du travail

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Agir de façon sécuritaire en milieu de travail.
- Utiliser des moyens de recherche d'emploi.
- S'intégrer au milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'établissement, à l'entretien et à la récolte de grandes cultures

- Récolter et entreposer les plantes fourragères.
- Récolter les grains.
- Conditionner et entreposer les grains.
- Effectuer des travaux de préparation primaire du sol.
- Planter une culture.
- Inspecter les cultures.
- Entretenir une culture.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à sa polyvalence et à son efficacité dans le domaine des grandes cultures

- Conduire de la machinerie agricole.
- Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie végétales et la régie des grandes cultures.
- Effectuer des calculs liés à la régie des grandes cultures.
- Utiliser la technologie informatique.
- Effectuer l'entretien périodique des tracteurs.
- Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc.
- Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs.
- Effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation.
- Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments.
- Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en fonction d'un comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en fonction d'une situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées au plan de mise en situation.

Note : Les programmes accompagnés d'un tableau d'analyse et de planification (TAP) ne comportent pas d'objectifs opérationnels de second niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.2.1 Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

L'objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de cet objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou si elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une même compréhension de l'objectif.

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

5.2.2 Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes.

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

6 HARMONISATION

Le programme d'études professionnelles *Grandes cultures* (5254) a été conçu et rédigé dans le cadre d'un projet d'harmonisation des programmes d'études. L'harmonisation a pour but d'optimiser le cheminement de l'élève durant sa formation, en facilitant son passage d'un programme à un autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre tout en évitant la duplication des apprentissages.

Du secondaire vers le collégial

L'élève ayant acquis des compétences du programme *Grandes cultures* au niveau secondaire, pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes dans la voie de spécialisation *Productions végétales* du DEC *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* si elle ou il poursuit ses études au niveau collégial.

DE		VERS	
CODE	GRANDES CULTURES	CODE	GEEA – PRODUCTIONS VÉGÉTALES
204622	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	013M	Analyser les fonctions de travail
204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	013P	Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement
204653	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie végétales et la régie des grandes cultures	013S	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture
204664	Récolter et entreposer les plantes fourragères	0144	Récolter différentes productions végétales
204695	Récolter les grains		
204703	Conditionner et entreposer les grains		
204785	Planter une culture	0142	Planter différentes productions végétales
204804	Entretien d'une culture	0143	Entretien différentes productions végétales
204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs	013X	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre
204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs		
204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de bâtiments		
204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol	013R	Préparer les sols pour la culture
204785	Planter une culture		
204643	Conduire de la machinerie agricole		

DE		VERS	
CODE	GRANDES CULTURES	CODE	GEEA – PRODUCTIONS VÉGÉTALES
204754	Effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation	013Z	Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales
204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol		
204793	Inspecter les cultures	013U	Dépister les ennemis des cultures
204772	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures	013Y	Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire
204804	Entretenir une culture		
204685	Technologie informatique	013N	Organiser l'information propre à une entreprise agricole

Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant acquis des compétences au niveau collégial dans la voie de spécialisation *Productions végétales* du DEC *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Grandes cultures* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

DE		VERS	
CODE	GEEA – PRODUCTIONS VÉGÉTALES	CODE	GRANDES CULTURES
013M	Analyser les fonctions de travail	204622	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
013P	Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement	204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
013R	Préparer les sols pour la culture	204726	Effectuer des travaux de préparation primaire des sols
		204785	Planter une culture
		204643	Conduire de la machinerie agricole
013S	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture	204653	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie végétales et la régie des grandes cultures
013V	Dépister les ennemis des cultures	204793	Inspecter les cultures
013X	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre	204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs
		204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs
		204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de bâtiments

DE		VERS	
CODE	<i>GEEA – PRODUCTIONS VÉGÉTALES</i>	CODE	<i>GRANDES CULTURES</i>
013Y	Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	204772	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures
		204804	Entretenir une culture
013Z	Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales	204754	Effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation
		204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol
0142	Planter différentes productions végétales	204785	Planter une culture
0143	Entretenir différentes productions végétales	204804	Entretenir une culture
0144	Récolter différentes productions végétales	204664	Récolter et entreposer les plantes fourragères
		204695	Récolter les grains
		204703	Conditionner et entreposer les grains
0142	Planter différentes productions végétales	204672	Effectuer des calculs liés à la régie des grandes cultures
0143	Entretenir différentes productions végétales		
0144	Récolter différentes productions végétales		
013N	Organiser l'information propre à une entreprise agricole	204685	Technologie informatique

Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant acquis des compétences au niveau collégial dans le programme *Technologie de la production horticole et de l'environnement* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Grandes cultures* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

DE		Vers	
CODE	<i>TECHNOLOGIE DE LA PRODUCTION HORTICOLE ET DE L'ENVIRONNEMENT</i>	CODE	<i>GRANDES CULTURES</i>
007Z	Assurer la protection des grandes cultures	204793	Inspecter les cultures
0086	Élaborer un programme d'amendement et de fertilisation des sols	204754	Effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation

Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant acquis des compétences au niveau collégial dans le programme *Technologie des productions animales* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Grandes cultures* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

DE		Vers	
CODE	<i>TECHNOLOGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES</i>	CODE	<i>GRANDES CULTURES</i>
007F	Assurer la réalisation d'un programme d'amendement et de fertilisation des sols	204754	Effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation
007G	Assurer la protection des grandes cultures	204793	Inspecter les cultures

Deuxième partie

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE SITUATION****INTENTION POURSUIVIE**

Acquérir la compétence permettant de
se situer au regard du métier et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le projet de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION**PHASE 1 : Information sur le métier**

- Distinguer les différents acteurs du domaine de l'agriculture.
- S'informer sur la nature du métier et les caractéristiques de l'emploi : tâches, conditions sanitaires, aptitudes et habiletés nécessaires, conditions de travail, etc.
- Découvrir les différentes sources d'information : références écrites, références médiatiques, références électroniques, colloques et conférences.
- Visiter des entreprises de grandes cultures et des entreprises connexes, recueillir de l'information sur leur organisation et leur mode de fonctionnement.
- Présenter aux membres du groupe les données recueillies sur différents sujets et parler de son expérience agricole.

PHASE 2 : Information sur le projet de formation

- S'informer sur le projet de formation : programme d'études, démarche pédagogique, modes d'évaluation et sanction des études.
- Se renseigner sur l'organisation matérielle relative au projet ainsi que sur les ressources disponibles dans l'école et dans le milieu.
- Visiter l'école et les différents lieux de formation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (Suite)

PHASE 3 : Confirmation de son orientation professionnelle

- Préciser ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt personnels par rapport au métier choisi.
- Discuter de sa perception du métier.
- Faire le bilan de ses acquis et de ses contraintes par rapport au projet de formation.
- Produire un rapport sur son choix d'orientation professionnelle en comparant les aspects et les exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves les moyens appropriés pour évaluer leur orientation professionnelle, dans un souci d'honnêteté et d'objectivité.
- Créer un climat propice à l'épanouissement personnel et à l'intégration socioprofessionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinions entre les élèves et permettre à chacune et chacun de s'exprimer.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une perception juste et objective du métier.
- Éviter qu'une personne ne s'engage dans une formation professionnelle qui ne lui conviendrait pas.
- Organiser une ou des visites dans des entreprises représentatives du secteur de production choisi.
- Organiser une rencontre avec des spécialistes du métier.
- Assurer la disponibilité de toute la documentation pertinente : information sur la production, le programme d'études et les autres choix de carrière du secteur de l'agriculture.
- Assurer un soutien approprié au cours des recherches, des visites et des discussions.
- Fournir aux élèves un modèle de la structure que devrait avoir le rapport produit, tout au long du déroulement du module.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Prend connaissance des données sur la majorité des sujets traités.
 - Exprime convenablement sa perception du métier au cours de rencontres individuelles ou de groupe.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE SITUATION (Suite)**

- PHASE 2 :**
- Fait un examen sérieux des documents reçus.
 - Exprime convenablement sa perception du programme de formation par rapport au métier.
 - Recueille des données sur la majorité des sujets traités.
- PHASE 3 :**
- Produit un rapport précisant son choix d'orientation professionnelle, en tenant compte des aspects et des exigences du métier par comparaison avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.

MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Code : 204633

Durée : 45 h

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
agir de façon sécuritaire en milieu de travail
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de cas particuliers au métier.
- Au moyen de simulations.
- À l'aide de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage nécessaires.
- À l'aide des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail.
- En utilisant l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide des fiches toxicologiques des produits.
- À l'aide de manuels de référence.
- À l'aide d'une trousse de premiers soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Justesse des solutions et des interventions.
- Respect des lois et des règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Reconnaître une situation ou un comportement dangereux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Reconnaissance des éléments pouvant entraîner des risques d'accident ou de maladie.
- Prise en considération du Code de la sécurité routière (CSR).

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| B. Appliquer des mesures préventives visant à diminuer les risques d'accident inhérents à la pratique du métier. | <ul style="list-style-type: none"> - Mesures préventives appropriées. - Utilisation correcte de l'équipement de protection. - Prise en considération du Code de la sécurité routière. - Respect des techniques de travail sécuritaires. |
| C. Appliquer des mesures préventives visant à diminuer les risques de maladie. | - Organisation sécuritaire de son environnement de travail. |
| D. Agir sur l'environnement lors de situations d'urgence. | <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de mesures appropriées. - Application correcte de ces mesures. |
| E. Agir à titre de secouriste dans son milieu de travail. | - Application correcte des techniques de premiers soins. |

MODULE 3 : CONDUITE DE MACHINERIE AGRICOLE

Code : 204643

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
conduire de la machinerie agricole
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec supervision.
- À l'aide d'une machine agricole ou d'un tracteur équipé d'une boîte de vitesse manuelle ou hydraulique.
- À l'aide d'équipement agricole.
- En milieu rural et dans des champs.
- À partir d'un itinéraire.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Maîtrise de la machinerie agricole.
- Respect du Code de la sécurité routière.
- Respect des règles de sécurité au travail.
- Respect des délais d'exécution.
- Conduite préventive.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| <p>A. Choisir le tracteur approprié aux opérations courantes de l'entreprise agricole.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des besoins sur le plan de la performance, des systèmes connexes et des accessoires. - Choix judicieux du tracteur en tenant compte de la superficie des champs, du temps disponible, des tâches à exécuter et des instruments dont on dispose dans l'entreprise agricole. |
| <p>B. Choisir les pneus agricoles appropriés aux opérations courantes de l'entreprise.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance des différents types de pneus disponibles. - Détermination des besoins sur le plan du diamètre et de la largeur. - Détermination des besoins sur le plan de la traction. |
| <p>C. Inspecter et mettre en marche une machine agricole.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Inspection visuelle complète. - Respect des techniques de démarrage. - Respect des procédures de démarrage d'un moteur diesel, par temps chaud et par temps froid. |
| <p>D. Circuler avec une machine agricole.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des techniques de virage à droite et à gauche. - Interprétation correcte de la signalisation routière. - Changement correct des vitesses : <ul style="list-style-type: none"> • perception exacte du point de friction; • qualité de l'exécution de l'embrayage. - Réactions appropriées dans des situations imprévues. |
| <p>E. Atteler et dételé une pièce d'équipement agricole.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des techniques d'attelage. - Attelage sécuritaire de l'équipement. - Respect des techniques de dételage. - Dételage sécuritaire de l'équipement. |

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| <p>F. Reculer avec un tracteur comportant un attelage.</p> | <p>- Respect des techniques de marche arrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ maniement correct du volant; ▪ vérification du champ arrière du tracteur ou de la machine; ▪ utilisation correcte des clignotants. |
| <p>G. Exécuter des manœuvres de positionnement d'un tracteur comportant un attelage.</p> | <p>- Synchronisme de l'attelage en mouvement et de la moissonneuse-batteuse.</p> <p>- Position précise de l'attelage en arrêt.</p> |

MODULE 4 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES

Code : 204653

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
établir des liens entre l'anatomie et la physiologie végétales et la régie des grandes cultures
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de plantes ou d'illustrations de plantes.
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- À l'aide de clés d'identification.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation juste de la terminologie.
- Utilisation judicieuse des ouvrages de référence.
- Clarté des explications.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| A. Reconnaître des espèces de grandes cultures. | - Reconnaissance juste des principales parties d'une plante.
- Utilisation judicieuse des clés d'identification. |
|---|---|

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| <p>B. Établir des liens entre les stades de croissance et la régie des grandes cultures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance des différents stades de croissance. - Description sommaire des principaux phénomènes physiologiques. - Prise en considération de la courbe d'accumulation des réserves de la plante. - Détermination des opérations culturales appropriées. |
| <p>C. Établir des liens entre des conditions climatiques et la croissance des espèces de grandes cultures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Description juste des éléments qui caractérisent le climat. - Utilisation appropriée de la carte des unités thermiques du maïs (UTM). - Reconnaissance des zones de culture des différentes espèces. |

MODULE 5 : PLANTES FOURRAGÈRES

Code : 204664

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
récolter et entreposer les plantes fourragères
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec supervision.
- À l'aide d'une faucheuse, d'une presse à foin et d'une fourragère.
- À l'aide de tracteurs.
- En se référant aux directives du fabricant.
- En situation réelle de récolte.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée de la machinerie et de l'équipement agricoles.
- Maîtrise des techniques de récolte, de conditionnement et d'entreposage.
- En tenant compte des contraintes associées aux conditions météorologiques.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

A. Planifier les tâches de la récolte.

- Consultation du programme de culture et du plan de ferme.
- Établissement de l'ensemble des tâches à accomplir au cours de la récolte.
- Estimation réaliste du temps d'exécution des tâches.
- Prise en compte de la maturité de la plante et du temps consacré au séchage dans les champs.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| B. Préparer la machinerie et l'équipement agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> - Réglage de l'équipement selon les directives du fabricant, l'état de la récolte et l'utilisation prévue. - Vérification systématique des niveaux d'huile, des points de graissage et de la tension des courroies et des chaînes. |
| C. Effectuer la récolte. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée de la machinerie. - Respect de la planification des tâches de la récolte. - Respect des techniques de récolte. - Examen minutieux du fourrage récolté. |
| D. Procéder à l'entreposage de la récolte. | <ul style="list-style-type: none"> - Préparation convenable des structures d'entreposage et de l'équipement. - Installation adéquate de l'équipement. - Description juste des divers modes d'entreposage. - Entreposage adéquat du fourrage récolté. - Vérification du taux d'humidité et de la température du fourrage entreposé. |
| E. Consigner les données. | <ul style="list-style-type: none"> - Inscription précise des données dans le registre des champs. |

MODULE 6 : CALCUL ET GRANDES CULTURES

Code : 204672

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer des calculs liés à la régie des grandes cultures
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'un plan de ferme et d'un programme de culture.
- À l'aide d'une calculatrice et d'instruments de mesure.
- À l'aide de tableaux de données techniques.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation appropriée des systèmes métrique et impérial.
- Utilisation appropriée de la calculatrice et des instruments de mesure.
- Conversion correcte des données d'un système de mesure à l'autre.
- Sélection judicieuse des formules.
- Utilisation des bonnes données de référence.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| A. Calculer la superficie de champs et de bâtiments. | - Reconnaissance des formes géométriques.
- Exactitude des calculs. |
|--|--|

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| B. Calculer des volumes de structure d'entreposage et d'équipement agricole. | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance des formes géométriques. - Exactitude des calculs. |
| C. Calculer des quantités d'intrants et de produits agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des bonnes données de référence. - Exactitude des calculs en fonction des superficies et des volumes. |

MODULE 7 : TECHNOLOGIE INFORMATIQUE

Code : 204685

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
utiliser la technologie informatique
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide d'un poste de travail informatisé.
- À l'aide d'une machine ou d'un tracteur équipé d'un ordinateur de bord.
- À partir de directives.
- À l'aide de logiciels spécialisés ou de traitement de texte.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation des termes exacts.
- Utilisation convenable du clavier et des commandes.
- Travail exécuté en conformité avec les instructions des fabricants et de la documentation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Gérer un logiciel d'exploitation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation appropriée des composants et des périphériques.
- Utilisation judicieuse des menus et des fenêtres du système d'exploitation.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---------------------------------------|--|
| B. Utiliser un ordinateur de bord. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée de l'ordinateur de bord et de ses composants. - Interprétation correcte des données inscrites sur l'ordinateur de bord. |
| C. Gérer et imprimer des fichiers. | <ul style="list-style-type: none"> - Gestion appropriée des fichiers en ce qui concerne leur création, leur sauvegarde, leur suppression, leur transfert, etc. - Respect de la procédure d'impression. |
| D. Saisir et modifier des données. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée des logiciels spécialisés ou de traitement de texte. - Respect des procédures. - Exactitude des données saisies ou modifiées. |
| E. Utiliser le courrier électronique. | <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la procédure de branchement sur le serveur. - Respect des codes. - Saisie exacte des renseignements requis. |

MODULE 8 : RÉCOLTE DES GRAINS

Code : 204695

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
récolter les grains
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec supervision.
- À l'aide de différents types de moissonneuses-batteuses.
- À l'aide d'un tracteur et d'équipement agricole.
- En situation réelle de récolte.
- En se référant aux directives du fabricant.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée des moissonneuses-batteuses, des tracteurs et de l'équipement agricole.
- Maîtrise des techniques de récolte.
- En tenant compte des contraintes associées aux conditions météorologiques.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| A. Consulter le registre des cultures. | - Interprétation correcte des données (superficie à récolter, maturité des espèces). |
|--|--|

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| B. Planifier les tâches de la récolte. | <ul style="list-style-type: none"> - Consultation du programme de culture et du plan de ferme. - Établissement de l'ensemble des tâches à accomplir au cours de la récolte. - Estimation réaliste du temps d'exécution des tâches. - Prise en compte de la maturité de la plante et des conditions d'humidité du grain et du sol. - Communication efficace et courtoise avec ses supérieurs et les autres ouvrières et ouvriers. |
| C. Sélectionner la moissonneuse-batteuse. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux de la moissonneuse-batteuse en fonction de la culture. |
| D. Préparer la moissonneuse-batteuse et l'équipement agricole. | <ul style="list-style-type: none"> - Réglage selon la culture et les conditions de la récolte. - Vérification systématique des niveaux d'huile, des points de graissage et de la tension des courroies et des chaînes. - Respect des directives du fabricant. |
| E. Effectuer la récolte. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée de la machinerie. - Respect de la planification des tâches de la récolte. - Examen minutieux du grain récolté. - Répartition uniforme des résidus. - Estimation juste des pertes de grain. - Respect des techniques de récolte. |
| F. Consigner les données. | <ul style="list-style-type: none"> - Inscription précise des données dans le registre des cultures. - Transcription des données. |

Champ d'application : Maïs, soya, céréales à paille et cultures alternatives.

MODULE 9 : ENTREPOSAGE DES GRAINS

Code : 204703

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
conditionner et entreposer les grains
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Sur le site d'un plan de séchage.
- À l'aide d'un tracteur et d'équipement agricole.
- À l'aide de produits.
- En se référant aux directives du fabricant.
- À l'aide d'approvisionnement en grains.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Conformité du travail avec les recommandations du fabricant.
- Travail propre, ordonné et minutieux.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| A. Prendre le poids, le taux d'humidité et la température du grain. | <ul style="list-style-type: none">- Utilisation appropriée des instruments de mesure.- Exactitude des mesures.- Classification appropriée du grain. |
|---|---|

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---------------------------|---|
| B. Sécher les grains. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée des séchoirs. - Lubrification appropriée de l'équipement. - Réglage correct de la température du séchoir et de la vitesse de sortie du grain. |
| C. Remplir des silos. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée de l'équipement de manutention. - Réglage et lubrification appropriés des silos. - Respect des méthodes de remplissage. - Respect des cycles de ventilation du grain. |
| D. Nettoyer des silos. | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des méthodes de nettoyage. - Attention particulière aux conditions de prolifération des insectes. - Respect des méthodes de désinfection au besoin. |
| E. Consigner les données. | <ul style="list-style-type: none"> - Inscription précise des données dans le registre des champs (taux d'humidité, poids à l'hectolitre, température, etc.). |

Champ d'application : Maïs, soya, céréales à paille et cultures alternatives.

MODULE 10 : ENTRETIEN DES TRACTEURS

Code : 204713

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer l'entretien périodique des tracteurs selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent. CONDITIONS D'ÉVALUATION ▪ Avec des tracteurs. ▪ En se référant aux manuels d'entretien. ▪ À l'aide d'outils, de produits et de pièces de rechange. ▪ Travail individuel. CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE ▪ Respect des règles de santé et de sécurité. ▪ Conformité avec les recommandations du manuel d'entretien. ▪ Travail propre, ordonné et minutieux. ▪ Sens développé de l'observation.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| A. Sélectionner des produits pétroliers. | <ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des différents produits. - Sélection du produit approprié en fonction du travail à effectuer. |
| B. Changer les huiles et les filtres. | <ul style="list-style-type: none"> - Changement des filtres et des huiles. - Maintien adéquat des niveaux. - Inscription juste des nouvelles données. - Respect des modes de récupération des produits usés. |
| C. Effectuer le graissage. | <ul style="list-style-type: none"> - Sélection judicieuse des types de graisse à utiliser. - Dosage juste de la quantité de graisse selon les pièces. |
| D. Faire les vérifications, les réglages et les réparations mineures. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix de la technique d'exécution appropriée. - Nettoyage approprié des pièces et des systèmes. - Installations correctes et sécuritaires en ce qui concerne le levage et le calage. - Réparation adéquate des bris mineurs. - Sélection appropriée des fusibles et des ampoules à changer. - Vérification correcte de la pression d'air des pneus. - Vérification correcte des accessoires d'attelage. |
| E. Consigner les données. | <ul style="list-style-type: none"> - Inscription précise des données dans le registre d'entretien. |

MODULE 11 : PRÉPARATION PRIMAIRE DU SOL

Code : 204726

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer des travaux de préparation primaire du sol
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec supervision.
- Dans un champ.
- À l'aide d'un tracteur et d'instruments aratoires.
- À l'aide d'instruments de mesure et des outils appropriés.
- À l'aide des manuels des fabricants.
- À partir de directives.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Maîtrise du tracteur et des instruments aratoires.
- Respect des règles de sécurité au travail.
- Respect des délais d'exécution.
- Travail exécuté en conformité avec les directives reçues.
- En tenant compte des contraintes associées aux conditions météorologiques.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|--|
| A. Associer des techniques de conservation du sol à des problèmes de dégradation. | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance visuelle des propriétés physiques du sol. - Association correcte des propriétés physiques à des textures de sol. - Description juste des principaux problèmes. - Identification correcte des causes de dégradation du sol. - Prise en compte des techniques de conservation du sol. |
| B. Prélever des échantillons de sol. | <ul style="list-style-type: none"> - Planification de l'échantillonnage en fonction du plan de ferme. - Respect des techniques d'échantillonnage. - Préparation adéquate des échantillons. - Transcription précise des données relatives aux échantillons de sol. |
| C. Préparer le tracteur et les instruments aratoires. | <ul style="list-style-type: none"> - Vérification appropriée de l'état des instruments. - Respect des instructions des fabricants. - Précision des réglages et des ajustements. |
| D. Préparer le sol. | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des techniques de labour et de travail minimum. - Vérification régulière de la qualité du travail. - Ajustement ponctuel de la charrue. |
| E. Remiser la charrue. | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet. - Inspection visuelle complète. - Préparation adéquate en vue du remisage. |
| F. Consigner les données. | <ul style="list-style-type: none"> - Inscription précise des données dans le registre des champs. |

MODULE 12 : OXYCOUPAGE ET SOUDAGE À L'ARC

Code : 204733

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Sur des tôles et des pièces d'acier.
- À l'aide de postes de soudage et de coupage au gaz.
- À l'aide de l'outillage, de l'équipement et des accessoires appropriés.
- À partir de directives (fiches sur les opérations à effectuer).
- Avec l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée de l'outillage et de l'équipement.
- Respect des techniques d'exécution.
- Travail exécuté en conformité avec les directives reçues.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Monter le poste de soudage
oxyacétylénique.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des accessoires et du gaz.
- Opération de montage sécuritaire.
- Montage conforme aux règles établies.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

B. Oxycouper des métaux.

- Réglage correct des manodétendeurs.
- Choix approprié des buses.
- Utilisation sécuritaire du chalumeau.
- Netteté de la coupe et du profil.
- Respect du plan de perçage.

C. Chauffer et redresser une pièce de métal.

- Utilisation sécuritaire du chalumeau.
- Respect des techniques de redressage.

D. Souder à l'arc.

- Préparation appropriée des pièces.
- Choix judicieux des électrodes.
- Réglage correct de la machine à souder.
- Respect des méthodes et des techniques d'exécution.
- Aspect et solidité acceptables des soudures.

MODULE 13 : OUTILLAGE, MACHINERIE ET MOTEURS

Code : 204744

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À l'aide d'outils de l'atelier de ferme et de produits.
- À l'aide de la machinerie agricole et de petits moteurs.
- En se référant aux manuels des fabricants.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Conformité du travail avec les recommandations du fabricant.
- Travail propre, ordonné et minutieux.
- Sens développé de l'observation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Utiliser et entretenir des outils.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation correcte des outils.
- Manipulation adéquate et sécuritaire des outils.
- Entretien complet des outils.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| B. Sélectionner des produits pétroliers. | <ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des différents produits. - Sélection du produit approprié en fonction du travail à effectuer. - Respect des proportions. |
| C. Effectuer l'entretien périodique de la machinerie agricole. | <ul style="list-style-type: none"> - Changement des huiles et des filtres. - Maintien adéquat des niveaux. - Vérification appropriée de l'état des chaînes et des courroies. - Vérification appropriée de la pression des pneus. - Nettoyage adéquat des pièces et des systèmes. - Respect des modes de récupération des produits usés. - Respect des techniques d'affûtage. |
| D. Effectuer les réparations mineures de la machinerie agricole. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix des outils appropriés. - Choix des pièces de remplacement en fonction du bris. - Respect des techniques de réparation. |
| E. Effectuer l'entretien périodique des petits moteurs. | <ul style="list-style-type: none"> - Changement des huiles et des filtres. - Maintien adéquat des niveaux. - Vérification appropriée des points de graissage. - Vérification appropriée de la pression des pneus. - Nettoyage adéquat des pièces et des systèmes. - Respect des modes de récupération des produits usés. - Respect des techniques d'affûtage. |

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|--|
| F. Effectuer les réparations mineures des petits moteurs. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix des outils appropriés. - Choix approprié des pièces de remplacement en fonction du bris. - Respect des techniques de réparation. |
| G. Remiser une moissonneuse-batteuse. | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet. - Débranchement correct des composants électriques et électroniques. - Inspection visuelle complète. - Réparation adéquate en vue du remisage. |
| H. Consigner les données. | <ul style="list-style-type: none"> - Inscription précise des données dans le registre d'entretien. |

MODULE 14 : FERTILISATION

Code : 204754

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer des opérations liées à la préparation d'un plan de fertilisation
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas.
- À l'aide de grilles de fertilisation et de tableaux de référence.
- À l'aide d'illustrations.
- À l'aide d'une calculatrice.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation juste de la terminologie.
- Utilisation judicieuse des grilles de fertilisation et des tableaux de référence.
- Exactitude des calculs.
- Respect des normes environnementales.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Associer des fertilisants et des amendements à la régie des grandes cultures.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Description correcte des fertilisants.
- Description correcte des amendements.
- Prise en considération de la période et du mode d'application.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| B. Interpréter des analyses de sol. | <ul style="list-style-type: none"> - Interprétation correcte des unités de mesure. - Interprétation correcte des symboles chimiques. - Interprétation correcte des résultats. |
| C. Reconnaître des carences ou des excès en ce qui concerne les éléments minéraux des plantes. | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance visuelle des symptômes de carence ou d'excès. - Association juste des symptômes avec des problèmes de fertilisation ou d'amendement. |
| D. Calculer les apports de chaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Interprétation juste du pH du sol. - Prise en considération de la valeur, du taux d'humidité et de la profondeur d'incorporation de la chaux. |
| E. Évaluer les besoins du sol et de la plante en matière de fertilisants. | <ul style="list-style-type: none"> - Estimation juste de la contribution en azote du précédent cultural. - Calcul précis de la valeur fertilisante des amendements organiques. |
| F. Déterminer des apports de fertilisants. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des fertilisants. - Calcul exact du taux d'application de fertilisant. - Détermination juste des quantités de fertilisant à appliquer. - Prise en considération de la période et du mode d'application des fertilisants. |

MODULE 15 : BÂTIMENTS

Code : 204763

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments agricoles.
- À partir de directives.
- À l'aide d'outils, de matériel et de produits.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et des produits.
- Respect des techniques d'exécution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Planifier le travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination exacte des travaux à effectuer.
- Estimation réaliste du coût des travaux.
- Choix judicieux et complet des outils, des matériaux et de l'équipement nécessaires.
- Ordre logique d'exécution des travaux.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| B. Effectuer les vérifications d'usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. | - Vérification visuelle et complète des bâtiments et des alentours.
- Relevé précis de toutes les anomalies et défauts observés. |
| C. Participer à la réfection de toitures, de planchers et de murs. | - Installation solide et sécuritaire de l'équipement et des échafaudages.
- Respect des directives.
- Choix judicieux des matériaux de réfection.
- Réparation correcte des structures : <ul style="list-style-type: none"> • solidité des structures et des fondations; • installation de niveau et à l'équerre; • justesse des mesures; • respect des instructions du fabricant. |
| D. Effectuer les réparations mineures du système de plomberie. | - Localisation, réparation et remplacement des éléments défectueux.
- Respect des techniques de remplacement et de réparation des articles et des appareils : <ul style="list-style-type: none"> • étanchéité des raccordements; • choix approprié des éléments de remplacement. |
| E. Effectuer l'entretien et les réparations mineures des plans de séchage. | - Localisation, réparation et remplacement des éléments défectueux.
- Vérification systématique des huiles et des points de graissage.
- Vérification appropriée de l'état du moteur, des courroies, des chaînes, des élévateurs et des câbles de tension. |

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| <p>F. Effectuer des interventions préventives et correctives mineures relativement au système électrique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle attentive de l'état des composants du système électrique. - Localisation des composants défectueux. - Choix approprié des composants à remplacer - Respect des techniques de raccordement. |
|---|---|

MODULE 16 : PROTECTION DES CULTURES

Code : 204772

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas.
- À l'aide d'étiquettes de produits touchant la protection des cultures.
- À partir d'ouvrages de référence.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation juste de la terminologie.
- Utilisation judicieuse des ouvrages de référence et des étiquettes.
- Respect des normes relatives à la protection de l'environnement et à l'utilisation des pesticides.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| A. Associer des types de produits de protection à la régie des grandes cultures. | <ul style="list-style-type: none">- Description correcte des types de produits de protection.- Reconnaissance du type de produit de protection à appliquer en fonction des caractéristiques de l'ennemi à combattre et de la culture. |
|--|--|

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| <p>B. Reconnaître les effets possibles des produits de protection sur les êtres vivants et l'environnement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Description juste des moyens d'absorption des produits de protection. - Explication sommaire de l'influence des conditions climatiques sur la contamination de l'eau, de l'air et du sol. - Détermination de pratiques préventives au regard du développement des produits de protection et de la contamination de l'eau, de l'air et du sol. |
| <p>C. Reconnaître les symptômes de toxicité causés par l'application de produits de protection sur des plantes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance visuelle des symptômes de toxicité. - Association juste des symptômes avec des problèmes causés par l'application de produits de protection. |
| <p>D. Associer des techniques de prévention et de contrôle à la régie des grandes cultures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en considération des techniques de prévention pour la protection des grandes cultures. - Prise en considération des techniques de contrôle mécanique des mauvaises herbes. - Prise en considération des techniques d'application de produits de protection. |

MODULE 17 : IMPLANTATION D'UNE CULTURE

Code : 204785

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
implanter une culture
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec supervision.
- À l'aide d'un tracteur et d'équipement agricole.
- En situation réelle de semis.
- En se référant à un programme de culture.
- À l'aide d'approvisionnements (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.).
- À partir de directives.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée des tracteurs et de l'équipement agricole.
- Maîtrise des techniques de semis.
- En tenant compte des contraintes associées aux conditions météorologiques.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|---|
| A. Planifier les tâches d'implantation. | <ul style="list-style-type: none"> - Consultation du programme de culture et du plan de ferme. - Estimation réaliste du temps d'exécution des tâches. - Préparation appropriée de la machinerie agricole et de l'équipement de semis. - Respect de la séquence de travail des instruments. - Préparation correcte des approvisionnements requis. - Prise en compte des techniques d'implantation. |
| B. Régler les instruments de semis. | <ul style="list-style-type: none"> - Calibrage précis du semoir. - Respect des techniques de calibrage. |
| C. Exécuter le travail de préparation secondaire du sol. | <ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux de l'équipement. - Préparation appropriée du lit de semence. - Utilisation convenable de l'équipement. - Respect des techniques d'exécution. - Vérification régulière de la qualité du travail. - Respect des caractéristiques et des exigences de développement des espèces choisies. |
| D. Épandre l'engrais. | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en considération de la densité et du taux d'application de l'engrais. - Ajustement correct de l'ouverture de la porte. - Respect des techniques d'épandage. |

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

E. Exécuter le travail de semis.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Traitement approprié des semences.
- Manipulation sécuritaire des produits.
- Utilisation convenable des semoirs.
- Respect des techniques d'exécution.
- Vérification régulière de la qualité du travail.
- Respect des caractéristiques et des exigences de développement des espèces choisies.

F. Consigner les données.

- Inscription précise des données dans le registre des champs.

Champ d'application : Maïs, soya, céréales à paille et cultures alternatives.

MODULE 18 : INSPECTION DES CULTURES

204793

Durée : 45 h

Code :

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
inspecter les cultures
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de plantes ou d'illustrations de plantes (plantes cultivées et mauvaises herbes).
- À partir d'ouvrages de référence.
- À l'aide de clés d'identification.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation juste de la terminologie.
- Utilisation judicieuse des clés d'identification.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| A. Planifier les tâches d'inspection des cultures. | <ul style="list-style-type: none">- Consultation du programme de culture et du plan de ferme.- Prise en compte du stade des cultures, des seuils de nuisibilité, etc.- Préparation appropriée du matériel d'inspection nécessaire. |
|--|--|

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| B. Identifier des mauvaises herbes présentes dans les grandes cultures. | <ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des mauvaises herbes. - Respect des techniques d'inspection et d'échantillonnage. |
| C. Identifier des symptômes d'agression des ravageurs et des symptômes de maladie des plantes. | <ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des ravageurs. - Identification juste des symptômes de maladie. - Respect des techniques d'inspection et d'échantillonnage. |
| D. Identifier les principales anomalies de croissance des plantes. | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance visuelle des anomalies. - Association juste des anomalies avec leurs causes. |
| E. Rapporter ses observations. | <ul style="list-style-type: none"> - Clarté du message verbal ou écrit. - Pertinence de l'information transmise. |

MODULE 19 : ENTRETIEN D'UNE CULTURE

Code : 204804

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
entretenir une culture
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Avec supervision.
- Dans un champ.
- À partir de directives.
- À l'aide d'un tracteur.
- À l'aide de pièces d'équipement telles qu'un pulvérisateur à rampe, un sarcloir, une houe rotative, un applicateur d'azote, etc.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide de pesticides et d'engrais.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Maîtrise du tracteur et de l'équipement.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des normes environnementales.
- Respect des délais d'exécution.
- Autonomie.
- Travail exécuté en conformité avec les manuels des fabricants.
- En tenant compte des contraintes associées aux conditions météorologiques.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---------------------------------------|--|
| A. Planifier les tâches d'entretien. | <ul style="list-style-type: none"> - Consultation du programme de culture. - Prise en compte des conditions climatiques, du stade des cultures et du stade des mauvaises herbes. - Détermination juste des quantités de pesticides et d'engrais nécessaires. - Estimation réaliste du temps d'exécution des tâches. |
| B. Préparer l'équipement d'entretien. | <ul style="list-style-type: none"> - Vérification appropriée de l'état de l'équipement d'entretien. - Respect des procédures de réglage et d'ajustement. - Précision des réglages et des ajustements. |
| C. Utiliser des pesticides. | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides. - Respect de la réglementation sur les pesticides. - Interprétation juste des données de l'étiquette des pesticides. - Respect des recettes. - Élimination appropriée des contenants vides et de la bouillie restante. - Respect des techniques d'application. - Décontamination et remisage appropriés de l'équipement d'application et de protection. - Souci de l'efficacité du traitement. |
| D. Sarcler. | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des techniques de travail. - Ajustement ponctuel du sarcloir ou de la houe rotative. - Contrôle satisfaisant des mauvaises herbes. |

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

E. Appliquer l'azote.

- Respect des techniques de remplissage et d'application.
- Vérification régulière du bon fonctionnement de l'équipement.
- Vérification régulière de la qualité du travail.
- Ajustement ponctuel de l'équipement.

F. Consigner les données.

- Inscription précise des données dans le registre des champs (produits utilisés, conditions climatiques, dates de réalisation des travaux, etc.).

MODULE 20 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 204811

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
utiliser des moyens de recherche d'emploi
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En situation simulée ou en lien avec la recherche d'un lieu de stage.
- À partir de modèles de curriculum vitae et de lettres de présentation.
- À l'aide de la documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Qualité de la communication écrite et orale.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| A. Planifier sa démarche de recherche d'emploi. | - Préparation d'une liste des journaux ou d'organismes utiles.
- Préparation d'une liste des outils de recherche d'emploi nécessaires.
- Préparation d'une liste d'employeurs éventuels. |
| B. Rédiger un curriculum vitae. | - Pertinence des éléments de contenu.
- Saisie de texte convenable ou lisibilité de l'écriture.
- Présentation soignée. |

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE COMPORTEMENT (Suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT
ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| C. Rédiger une lettre de présentation. | <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des éléments de contenu.- Saisie convenable du texte ou lisibilité de l'écriture.- Présentation soignée. |
| D. Solliciter une entrevue pour un emploi. | <ul style="list-style-type: none">- Attitude polie et courtoise.- Pertinence des arguments utilisés.- Relance de l'employeur potentiel, au besoin. |
| E. Passer une entrevue de sélection pour un emploi et en faire le suivi. | <ul style="list-style-type: none">- Présentation personnelle soignée.- Écoute attentive.- Clarté, concision et pertinence des réponses.- Relance de l'employeur potentiel, au besoin. |

MODULE 21 : INTÉGRATION AU TRAVAIL

Code : 204825

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de
s'intégrer au milieu de travail
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées, selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les caractéristiques du milieu de travail.
- Exercer des tâches dans une entreprise.
- Ajuster ses perceptions à différents points de vue : contexte de travail, pratiques professionnelles, aptitudes, goûts et attentes, formation reçue.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 :

Préparation au séjour en milieu de travail

- Prendre connaissance des modalités relatives au stage.
- Se fixer des critères de sélection des entreprises agricoles.
- Effectuer des démarches pour obtenir une place de stage.

PHASE 2 : **Observation et réalisation d'activités en milieu de travail**

- Observer le contexte de travail : milieu familial, structure, équipement et machinerie, évolution technologique, conditions de travail, relations interpersonnelles, santé et sécurité, etc.
- Observer et effectuer diverses tâches professionnelles ou participer à leur exécution.
- Tenir à jour son journal de bord faisant état de ses observations sur le contexte de travail et sur les tâches exercées dans l'entreprise agricole.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL
DE SITUATION (Suite)**

PHASE 3 :

Évaluation du stage

- Discuter de sa perception du métier avant et après le stage, du milieu de travail, des pratiques professionnelles.
- Commenter les mesures prises par l'entreprise agricole en matière de santé et de sécurité.
- Relever les aspects du métier qui diffèrent de la formation reçue.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves les moyens de choisir judicieusement un lieu de stage.
- Maintenir une collaboration étroite entre l'école et l'entreprise agricole.
- Rendre possibles l'observation et l'exécution de tâches professionnelles.
- S'assurer que la personne responsable de la ou du stagiaire dans l'entreprise comprend bien les objectifs du stage.
- S'assurer de la supervision constante de la ou du stagiaire par une personne responsable dans l'entreprise.
- Assurer l'encadrement ponctuel de la ou du stagiaire.
- Intervenir en cas de difficultés ou de problèmes.
- Favoriser les échanges d'opinions entre les élèves.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Énumère, par ordre de priorité, trois lieux de stage possibles répondant à ses critères de sélection.
 - Rencontre la représentante ou le représentant de l'entreprise en vue de se faire accepter comme stagiaire.
- PHASE 2 :**
- Respecte les directives de l'entreprise en ce qui concerne les activités qu'on lui demande d'accomplir à titre de stagiaire.
 - Respecte les horaires de travail.
 - Produit un journal de bord contenant des données sur des sujets à observer et décrivant les tâches exécutées ou observées.
- PHASE 3 :**
- Partage des idées, avec ses collègues, sur son expérience en milieu de travail.

Éducation

Québec 

17-0213-01